



## Présence de blattes + travaux à réaliser

Par **Camguy**, le **16/12/2019** à **02:43**

Bonjour,rnrnMes parents étant locataires depuis 5 ans dans une maison d'environ 100 m<sup>2</sup>, nous avons la joie de vivre avec des blattes depuis maintenant plus d'1 an. Bien évidemment, situation invivable ! Cependant le propriétaire de cette maison ne fait absolument rien. Il était également censé refaire la terrasse en hauteur qui représente un réel danger car elle n'est absolument pas stable, revoir toute l'évacuation qui laisse ressortir de très mauvaises odeurs et, ce, avec tous les produits d'entretien possibles.... Toutes les plinthes dans la maison se cassent, les murs s'effritent. Que faire ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **16/12/2019** à **07:47**

Bonjour,rnrnDans un premier temps, faire établir un constat par un huissier et le rapport de l'huissier pèsera lourd dans la balance de Dame Justice.rnrnPour les blattes (cafards) il faudrait savoir d'où elle viennent et pourquoi ?rnrnEn attendant, voyez votre ADIL qui vous donnera toutes explications et démarches à faire. Toute demande adressée aux propriétaires doit se faire par LR/AR, moyen de preuve efficace en justice.

Par **morobar**, le **16/12/2019** à **10:02**

Bonjour,rnrnNe pas oublier que si le bailleur doit effectivement procéder à la désinfection, les frais occasionnés hors main d'oeuvre sont à la charge du locataire au travers des charges.rnrn(Décret n°87-713 du 26 août 1987 [b] chapitre VI)

Par **Camguy**, le **16/12/2019** à **10:52**

La maison appartenait préalablement au propriétaire qui a décidé de réaliser des travaux lui-même pour la séparer en 2. rLa locataire qui vivait en dessous est à l'origine de la venue des blattes qui ont commencé à remonter chez nous. rnLe nouveau locataire qui se trouve en dessous en a donc bénéficié lui aussi... rnJe vais peut-être poser des questions bêtes mais faire venir un huissier entraîne-t-il des frais ? Et qu'appellez-vous un ADIL ? rnJe vous remercie en tout cas pour ces informations.

Par **Tisuisse**, le **16/12/2019** à **11:27**

ADIL : Agence Départementale d'Information sur les Logements. C'est le service officiel qui permet aux locataires, comme aux propriétaires, de s'informer sur ses droits et obligations en matière de logement, sur les procédures à utiliser pour régler un conflit à l'amiable ou par voie de justice, etc.

Par **chris\_ldv**, le **16/12/2019** à **22:40**

Bonjour,rnrn"Le locataire qui vivait en dessous est à l'origine des blattes qui ont commencé à venir chez nous "rnrn>> avez vous alerté le bailleur de la situation lorsque vous en avez eu connaissance de l'infestation de blattes ?rnrnCordialement,

Par **Camguy**, le **16/12/2019** à **23:37**

Oui tout à fait, il en est parfaitement conscient !